



## fin de mandat de gestion

Par **ESV**, le **03/10/2019** à **07:22**

**Bonjour**, (*on dit toujours Bonjour en arrivant quelque part, non ?*)

J'ai mis fin au mandat de gestion de notre société gestionnaire car elle ne nous trouvait pas de nouveaux locataires au départ des anciens. La société s'est engagée, oralement, à clôturer le dossier des anciens locataires, or l'état des lieux sortant a fait apparaître que certains travaux devaient être financés avec leur dépôt de garantie. Mon ex-mandataire a calculé les sommes à retenir, les a envoyées aux ex-locataires, mais m'avertit que désormais, je me débrouillerai seule en cas de contestation (agressive) de ces ex-locataires. Est-ce que c'est ça, clôturer son dossier de mandat ? Ne puis-je exiger un soutien de la part de l'agence ? Je vis seule et loin, alors qu'ils sont tous sur place et j'ai peur de ne pas arriver à tenir seule ma position.

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **03/10/2019** à **08:10**

Bonjour,

Il est bien évident que si le mandat de gestion est résilié, l'agence ne va pas travailler bénévolement pour vous !